

## L'Épinoy



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 7.84 Ha

**Type(s) de pêche :**

**Services :**



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche aux leurres et à la mouche.

Pêche à la tuite autorisée

Float tube autorisé pour le plaisir de tous, sur la période allant de l'ouverture aux carnassiers le 4ème samedi d'avril, au 1er octobre.

A partir du 1er octobre pêche de la berge

Attention parcours No-Kill.

Entrée OBLIGATOIRE route de L'Épinoy.

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**01 janvier -> 31 décembre**

#### • Poissons présents :

Brochet , Carpe , Poissons blancs , Truite

#### • Techniques de pêche :

Pêche à la mouche , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers